RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

éduform
Label qualité de l'Éducation nationale pour la formation professionnelle

Qualiopi
processus certifié

Le ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,
attribue le label EDUFORM

dans le cadre de la candidature du réseau de la formation professionnelle de l'académie de Nancy-Metz
sur proposition des commissions nationales de labellisation EDUFORM du 04/12/2020 et du 07/12/2021

Au GRETA Lorraine Est

Sis : 11 rue Jean Baptiste Dumaire
57200 SARREGUEMINES

n° Siren : 195700992 n° Siret : 19570099200074 n° de Déclaration d'activité : 4157P001857 n° d'enregistrement : 04-12-20QA16

au vu de sa conformité aux exigences requises par le référentiel support du label pour les catégories d'actions suivantes:
☒ actions de formation (L.6313-1 1°),
☒ bilans de compétences (L.6313-1 2°),
☒ actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience (VAE) (L.6313-1 3°),
☒ actions d'apprentissage réalisées dans le cadre du contrat d'apprentissage (L.6313-1 4°).

Le label est attribué à la structure pour une durée de quatre ans et pour la liste des sites ci-après en application de la réglementation en vigueur [1].
Cette attribution donne lieu également à la délivrance de la certification QUALIOPI pour les mêmes actions au vu de la réglementation en vigueur [2] et de la conformité du GRETA Lorraine Est avec les exigences du référentiel national qualité prévu à l'article L.6316-3 du code du travail.
La décision arrêtée le 15/12/2020 a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel n°49 du 24/12/2020.
En complément, la décision arrêtée le 08/12/2021 et publiée au bulletin officiel n°48 du 23/12/2021, étend le champ de labellisation du GRETA Lorraine Est à la typologie d'actions d'Apprentissage.

Les validités du label et de la certification expireront le 14/12/2024.

Pour le ministre et par délégation
Pour le directeur général de l'enseignement scolaire
Fait à Paris, le 18/10/2023 et par délégation
La cheffe du service de l'instruction publique
et de l'action pédagogique,
adjointe au directeur général

Rachel-Marie PRADEILLES-DUVAL

Sites du périmètre de labellisation :

Collège de 'Albe - ALBERSTROFF
Collège Robert Schuman - BEHREN LÈS FORBACH
Collège Kieffer - BITCHE
Collège Victor Demange - BOULAY
Collège Adalbert - BOUZONVILLLE
Collège La Passepierre - CHÂTEAU SALIN
Collège Le Herapel - COCHEREN
Collège Jacques-Yves Cousteau - CREUTZWALD
Collège Charles Hermite - DIEUZE
Collège La Grande Saule - FALK
College Georges Holderith - FAREBERSVILLER
Collège Louis Pasteur - FAULQUEMONT
Collège Paul Verlaine - FAULQUEMONT
Collège Alexandre Dreux - FOLSCHVILLER
Collège Jean Moulin - FORBACH
Collège Pierre Adt - FORBACH
Collège Albert Camus - FREYMING-MERLEBACH
Collège Val de Sarre - GROSBLIEDERSTROFF
Collège Bergpfad - HAM SOUS VARSBERG
Collège de Hartzviller - HARTZVILLER
Collège Robert Schuman - HOMBOURG-HAUT
Collège François Rabelais - L'HÔPITAL
Collège La Paraison - LEMBERG
Collège Le Castel - LONGEVILLE LÈS ST AVOLD
Collège Des Deux Sarres - LORQUIN
Collège L'Arboretum - MORHANGE
Collège Les Etangs - MOUSSEY
Collège Louis Aramand - PETITE ROSELLE
Collège Chatrian Erckmann - PHALSBOURG
Collège Jean Baptiste Eble - PUTTELANGE AUX LACS
Collège de Rohrbach - ROHRBACH LÈS BITCHE
Collège La Carrière - SAINT AVOLD
Collège La Fontaine - SAINT AVOLD
Collège Mangin - SARREBOURG
Collège Pierre Mesmer - SARREBOURG
Collège Fulrad - SARREGUEMINES
Collège Himmelsberg - SARREGUEMINES
Collège Jean Jaurès - SARREGUEMINES
Collège Nicolas Untersteller - STRIRING WENDEL
GRETA Lorraine Est- SAINT-AVOLD
GRETA Lorraine Est - SARREBOURG
GRETA Lorraine Est - SARREGUEMINES
Lycée Hurlevent - BEHREN LÈS FORBACH
Lycée Teyssier - BITCHE
Lycée Félix Meyer - CREUTZWALD
Lycée Charles Hermite - DIEUZE
Lycée Pascal Blaise - FORBACH
Lycée Jean Moulin - FORBACH
Lycée Pierre & Marie Curie - FREYMING-MERLEBACH
Lycée Ernest Cuvelette - FREYMING-MERLEBACH
Lycée Chatrian Erckmann - PHALSBOURG
Lycée Charles July - SAINT AVOLD
Lycée Jean Victor Poncelet - SAINT AVOLD
Lycée Labroise - SARREBOURG
Lycée Mangin - SARREBOURG
Lycée Jean de Pange - SARREGUEMINES
Lycée Simon Lazard - SARREGUEMINES
Lycée Nomine - SARREGUEMINES
Lycée Condorcet - SCHOENECK

1 **Réglementation du ministère de l'éducation nationale, de la Jeunesse et des sports :**
Décret n° 2017-239 du 24 février 2017 relatif à la création du label qualité « EDUFORM » - Décret n° 2019-1390 du 18 décembre 2019 portant modification du label qualité « EDUFORM » prévu aux articles D. 122-9-1 et D. 122-9-2 du code de l'éducation - Décret n° 2020-1295 du 23 octobre 2020 relatif à l'adaptation temporaire des dispositions relatives au label qualité « EDUFORM » - Arrêté du 18 décembre 2019 relatif aux conditions d'attribution et de retrait du label « EDUFORM » (MENE1932128A) - Arrêté du 23 octobre 2020 portant adaptation des modalités de délivrance, de surveillance et de durée du label « EDUFORM » en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 - Arrêté du 6 janvier 2021 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance pour l'attribution du label « EDUFORM »

2 **Réglementation du ministère du travail, de l'emploi et de l'insertion :**
Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle - Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences - Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle - Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national mentionné à l'article D. 6316-1-1 du code du travail -Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs prévues à l'article R. 6316-3 du code du travail - Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs.